

Atterrissage forcé lors d'un vol dans une vallée

Aéronef Avion Robin DR 400-120	Immatriculation F-HCOV	Exploitant Club
Date et heure¹ Dimanche 17 avril 2011 à 10 h 30	Lieu Sault (84)	Conséquences Avion fortement endommagé

Le pilote décolle à 10 h 15 de l'aérodrome de Carpentras (84) pour un vol local avec 2 passagers à bord.

Il explique qu'il remonte la vallée des gorges de la Nesque (84) au sud du mont Ventoux à hauteur des lignes de crêtes en commentant le vol aux passagers.

Après quelques minutes dans la vallée, il constate que l'altitude du relief environnant augmente plus que prévu et réalise qu'il n'est pas dans la bonne vallée. L'avion est alors sous la hauteur des lignes de crêtes. Le pilote commence à monter mais les performances de l'avion ne permettent plus de voler parallèlement au relief dont l'altitude augmente. Par ailleurs, la vallée devient trop étroite pour effectuer un demi-tour. Le pilote indique que l'alarme de décrochage retentit par intermittence. Pour éviter le décrochage, il rend la main et se prépare à un atterrissage forcé. L'avion heurte le sommet des arbres. La végétation amortit la chute de l'avion qui s'immobilise au sol à une altitude de 1 030 m.

Le pilote, âgé de 24 ans, pilote d'avion de chasse, de planeur est détenteur d'un CPL (H) ME et d'un IR de 2010. Il totalisait 434 heures de vol, dont 25 sur type. En tant que pilote d'hélicoptère militaire, il a suivi une formation de pilote en montagne (20 heures de vol environ) et a obtenu sa qualification.

Le pilote connaissait la région mais c'était la première fois qu'il volait dans la vallée des gorges de la Nesque dans le sens de l'aval vers l'amont.

Les conditions météorologiques estimées sur le lieu et à l'heure de l'accident n'ont pas contribué à l'accident. La température estimée sur le site était de 13 °C.

La masse de l'avion était proche de la masse maximale autorisée au décollage.

Conclusion

L'accident est dû à la poursuite du vol dans une vallée à une hauteur insuffisante et au-delà de l'endroit où la largeur de celle-ci ne permet plus d'effectuer de demi-tour.

Dans son manuel de formation au vol en montagne, le SEFA indique qu'il ne faut « jamais s'engager dans une vallée sans se réserver la possibilité du demi-tour ».

¹ Toutes les heures indiquées sont en heure locale.